

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/ordonnance/2021/04/02/2021020757/justel>

Dossier numéro : 2021-04-02/06

Titre

2 AVRIL 2021. - Ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 12 mars 2021 entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement de données relatives aux vaccinations contre la COVID-19

Source : COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Publication : Moniteur belge du 09-04-2021 page : 31965

Entrée en vigueur : 19-04-2021

Table des matières

Art. 1-2

Texte

Article [1er](#). La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 135 de la Constitution.

[Art.](#) 2. Assentiment est donné à l'accord de coopération du 12 mars 2021 entre l'Etat fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement de données relatives aux vaccinations contre la COVID-19.